



**CONSEIL DE QUARTIER DE
MONTBERNIER ET SES COTEAUX**

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE PLENIERE**

DATE DE LA SEANCE : JEUDI 29 AVRIL 2010

Présents : Voir Liste d'émargement en annexe, André BORNE, Gérald DESPONT, Yves MONTANIER, Francis POUSTHOMIS, Damien PERRARD, conseiller délégué à la démocratie participative et citoyenneté.

Excusés : Mmes BROIZAT Monique, MEGY Odile, PHILIPPE Dominique, RICHARD Marie-Claude, Mrs DONIN Georges, RICHARD Jacques, SAUVAGE Jean-François.

1. Mot de bienvenu par Michaël AYDIN

Le président accueille les membres du conseil de quartier.

2. Présentation de Francis POUSTHOMIS, conseiller municipal délégué aux Déplacements doux et à la Biodiversité :

a) Présentation de la gestion raisonnée des espaces urbains.

Le principe de cette nouvelle gestion est de favoriser la biodiversité, d'éviter les pollutions et protéger les habitants et les agents. Il est vous est proposé de vous référer à la pièce jointe annexée à ce compte rendu.

Le mot d'ordre principal est Entretien des espaces autant que nécessaire mais aussi peu que possible.

Un habitant demande pourquoi aucune expérimentation n'est prévue pour Montbernier. Francis POUSTHOMIS répond que le secteur n'a pas été oublié. Il s'agit de l'espace vert à proximité du Lavoir de la rue de Montauban. Il souligne que ces sélections sont des zones tests permettant aux techniciens d'ajuster les nouvelles pratiques durant toute l'année et qu'il ne s'agit pas encore de tous les espaces verts de la ville.

Un riverain fait remarquer que les bords de route doivent être fauchés plusieurs fois par an. Cependant, le chemin Chanoine-Angelvin n'a pas été fauché dernièrement alors que la broussaille est très développée. Francis POUSTHOMIS a vérifié que les riverains doivent en assumer la charge: la commune coupe l'herbe du bord de chaussée, le talus n'est pas de son ressort.

b) Eco-quartier de Montbernier

Les habitants avaient formulé en commission s'il serait possible que Montbernier accueille un éco-quartier ?

Francis PUOSTHOMIS, définit le principe d'éco-quartier comme une façon de concevoir des nouvelles habitations en tenant compte des impératifs environnementaux. (+ économiques et sociaux)

André BORNE ajoute pour le côté urbanisme, que l'EPANI¹ est propriétaire de nombreux terrains sur le secteur. Une simulation de schémas d'aménagement sur le secteur (de 28 hectares) a été réalisée par l'EPANI, avec les conséquences sur les réseaux, voiries mais aussi l'école, les commerces...

Ce dossier de « faisabilité » a été présenté aux élus de Bourgoin-Jallieu, de la CAPI² puisque cette dernière serait garante des aménagements des réseaux et voiries... Cependant, à ce jour, il est décidé de ne pas prioriser ce projet dans le cadre du mandat des élus jusqu'en 2014 !

3. Présentation d'André BORNE, adjoint au maire à l'Urbanisme et au Foncier.

André BORNE rappelle que le PLU³ de 2005 a été annulé le 02 février 2010 par la cour d'appel de LYON. Un particulier avait contesté le PLU de 2005 car le document du droit du sol avait réduit la « constructibilité » de sa parcelle. Cette décision avait été prise par les élus car un cabinet d'études sur les risques de glissements de terrains, avait demandé à la commune de réduire tous les terrains constructibles entre la voie de chemin de fer et les coteaux de Planbourgoin... Mais voilà, en appel le tribunal a « cassé » le PLU sur la « forme » et non sur le « fond » car au 1^{er} jugement le tribunal avait rejeté la demande sur le « fond » du particulier ...

Donc, depuis le 02 février dernier nous sommes revenus au POS⁴ de 1992. La ville a dû engager dans l'urgence 3 révisions simplifiées + 2 modifications du POS de 1992 pour pouvoir délivrer des PC qui étaient en « instructions » dans le cadre du droit du sol du PLU de 2005 : 5 secteurs concernés sur les zones économiques de la Maladière pour le Médipôle, la Grive et les Silos et de Champ fleuri pour le Parc des Energies Renouvelables.

Le quartier de Montbernier ne subira aucune conséquence de cette annulation, car lors du « passage » en 2005 du POS au PLU, aucun changement de zone de constructibilité n'avait été effectué. Seulement une affirmation des zones agricoles et naturelles à la place des zones en voie future d'urbanisation à long terme.

Au prochain conseil municipal de Juin 2010, la ville « relancera » la révision générale du POS pour « refaire » un PLU. La « copie » sera reprise à zéro car depuis 2005 beaucoup de choses ont « bougé » à Bourgoin-Jallieu avec de nombreuses constructions, des « mutations » de grands équipements structurants (hôpital, clinique, maison du département, ANRU⁵ de Champ-Fleuri...) et des documents « supra communaux » qui s'imposeront à notre réflexion comme le SCOT⁶, le PPRI⁷, le SAGE⁸, le PLH⁹, le PDU¹⁰... De plus Bourgoin-Jallieu est maintenant depuis le 1^{er} janvier 2007, dans une agglomération : la « CAPI », où beaucoup de « compétences » (eau assainissement, développement économique, voiries éclairage publics...) ville ont été transférées à cette nouvelle entité territoriale...

Dans le cadre de la concertation publique de la révision du POS, les conseils de quartiers qui le souhaiteront, pourront interpeller André BORNE pour présenter le nouveau PLU. Cependant, l'adjoint présentant ce dossier devra présenter au cours de la réunion tout les documents de l'ensemble de la ville et non pas seulement les éléments du quartier de Montbernier. André

¹ EPANI : Etablissement Public d'Aménagement du Nord-Isère

² CAPI : Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère

³ PLU : Plan Local d'Urbanisme

⁴ POS : Plan d'Occupation des Sols (Ancien document régissant l'urbanisme)

⁵ ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

⁶ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

⁷ PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondations

⁸ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁹ PLH : Plan Local de l'Habitat

¹⁰ PDU : Plan de Déplacement Urbain

BORNE souhaite impliquer plus les personnes en amont (réunions thématiques) pour une meilleure compréhension des documents d'urbanisme.

Un habitant demande à ce qu'il y ait plus de cohérence entre le préambule du PLU et les mesures prises. André BORNE répond qu'il faudra voir comment les règles du PLU peuvent respecter les « valeurs » que chacun souhaite voir traduire en droit du sol et en aménagement du territoire en respectant l'intérêt général et les décisions des élus.

Un habitant affirme que la ville devra plus tenir compte de la charte de Montbernier (qui avait été signé en 2002 entre le Maire et des représentants d'habitants du quartier) dans le nouveau PLU. Il prend l'exemple des habitats collectifs prévus à proximité des habitats individuels qui « seraient » contradictoires aux principes de la charte.

Le président du conseil de quartier demande si l'augmentation de la population entraînera une nouvelle mise en urbanisation de terrains qui sont à ce jour non constructibles. Sans préjuger du travail de réflexion qui va être entrepris pendant plusieurs mois, André BORNE répond que toutes les zones naturelles et agricoles de « l'ex PLU 2005 » redeviendront naturelles et agricoles dans le nouveau PLU pour les 10 prochaines années.

Un habitant demande si la zone Diederich est redevenue en zone « UI » : industrielle ? André BORNE répond positivement. Mais il informe que les choix d'aménagements de cette zone inscrite dans « l'ex PLU 2005 » ne changeront pas, d'autant que c'est la ville qui est propriétaire de l'ensemble des 13 hectares de ce secteur (sauf 7 000m² qui appartiennent au Ministère de la Justice et 5 000 m² au Ministère de l'Intérieur).

Concernant la concertation qui aura lieu pour la révision du POS, André BORNE annonce que des réunions publiques se feront dans différentes salles publiques de la ville pour tous les habitants. La concertation se fera lors de réunions publiques.

4. Intervention d'Yves MONTANIER, conseiller Municipal Délégué à l'Embellissement de la ville et aux Espaces Verts

a) Lavoir de Montauban

Après la démolition urgente du lavoir sans concertation avec les habitants, une réunion de constatation sur place a eue lieu afin d'étudier ce qu'il serait possible de faire pour embellir ce lavoir. Il est rappelé qu'aucune décision n'a été prise.

Yves MONTANIER rappelle qu'il sera difficile d'en tirer beaucoup d'embellissement vu qu'il reste peu de choses. Il fait remarquer que ce coin peut être source de rassemblement de jeunes et donc de nuisances sonores, ce qui avait été explicité par les voisins.

Yves MONTANIER annonce que la meule peut être descellé, suivant les propositions fournies. Il serait possible de la mettre comme dosseret de l'abreuvoir.

Il est rappelé que ces réalisations peuvent se faire rapidement, surtout si des plantations sont à faire, autant prendre des décisions rapides suivant les plantations actuelles.

Michaël AYDIN propose d'organiser un groupe de réflexion sur ce lavoir. Yves MONTANIER attend donc les propositions qui seront faites suite aux rencontres du groupe de réflexion.

b) Place du centre aéré

Les membres souhaitent savoir ce qu'il serait possible d'étudier en matière d'embellissement pour la place du centre aéré.

Des habitants rappellent que les places de parking sont constamment accaparées par des mobylettes.

Un habitant rappelle que les installations ont été faites sans concertation, ni information. Sur le fond il est navrant de se munir de conseils de quartiers s'il n'y a pas de concertation pour tous les aménagements même précaires.

Un habitant signale qu'il est important de conserver des places de parking pour des manifestations. Les arbres actuels réduisent le nombre de places permettant aux véhicules ne pouvant se garer.

Là encore, Yves MONTANIER attends les propositions du conseil de quartier.

c) Embellissement de la ville

Gros projet qui sera en réalisation en 2010 : le mail piéton. Ce tronçon, serait une liaison permettant aux promeneurs de se déplacer du parc des Lilattes au parc Diecherich tout en sécurité. Ce mail servirait également à des manifestations de qualité, il n'est donc pas question d'y organiser des vides greniers.

Yves MONTANIER annonce que le mobilier urbain est uniformisé avec les dernières implantations installées (prises d'eaux et prises électriques, tabourets rétractables pour les manifestations seront également prévus).

L'aménagement de toilettes coûte très chers. Rien n'est retenu. Il faut rechercher l'endroit le plus judicieux pour cette installation entre le parc des Lilattes et la place de la République. Des sites pour déjections animales sont prévus.

La CAPI interviendra pour les réseaux d'assainissement. La réalisation se fera sur les deux ans à venir.

Le jardin chinois est abandonné, cependant le terrain reste acté pour cela.

d) Informations générales sur la ville



Ordures ménagères

Un dialogue s'est engagé entre la ville et le SMND¹¹ pour une nouvelle gestion des ramassages des ordures ménagères en ville. Un audit est en réalisation et les décisions seront prises après l'été. De nouvelles modalités seront présentées aux citoyens, l'application se fera à partir de Janvier 2011. Après toute information complémentaire à la population. Une réglementation et prévue au cas où il y ait des incivismes.



Terrasses des établissements des cafés

Un règlement est à l'étude pour répondre favorablement aux commerçants désireux de disposer une terrasse sur le commerce. Ce règlement imposerait des règles esthétiques et le fait de laisser la terrasse à disposition de la ville dans le cadre de réparation de réseaux.



Déjections animales

Un règlement est en train de s'établir avec une verbalisation de la police municipale si besoin.



Les tags

Là encore, une étude est en cours concernant des passations de contrats avec des entreprises sur le secteur moyennant certaines interventions des particuliers afin qu'ils puissent faire enlever leurs tags avec des frais à leur charge.

¹¹ SMND : Syndicat Mixte du Nord Dauphiné traitant le ramassage des ordures ménagères

Divers

Un habitant demande ce qui est possible de faire sur l'entrée de ville du secteur de Montbernier. Comment établir une véritable entrée de ville, au niveau du carrefour de la Rue Sainte-Catherine, Route de Montbernier ? Comment y réfléchir ensemble. Damien PERRARD fera remonter cette demande auprès des services.

5. Intervention de Gérald DESPONT, adjoint au maire à la voirie et au stationnement

a) *Aménagement de la Rue de Montauban*

Concernant le revêtement de la rue une première tranche est réalisée. Les habitants demandent ce qu'il en est pour le reste de la rue ? Gérald DESPONT répond que rien n'est prévu pour cette année. Il fera remonter cette demande cela pour les années à venir.

Gérald DESPONT ajoute que les réflexions sont aussi tournées vers la Rue du Mollard afin de continuer la mise en sécurité des piétons. Il est rappelé que la norme des trottoirs doit être de 1,40 mètres minimum. Il faudra donc créer des écluses où les voitures ne peuvent se croiser. Le rond-point vers l'école Maurice Carême est aussi particulier du fait de son étroitesse. Les élus répondent que c'est un atout car les véhicules sont obligés de ralentir et d'y prêter plus attention.

b) *Chemin des Tillieuls*

Les habitants demandent de prévoir le revêtement de ce chemin.

c) *Rue du Belvédère :*

Concernant cette rue, rien n'est prévu en 2010 pour la réfection de la voirie. Cependant, l'enfouissement de l'éclairage est prévu par la CAPI pour un budget de 151 000 €. Les habitants signalent qu'il est très dangereux pour les enfants d'emprunter cette rue ainsi que pour tout piéton empruntant cette rue car elle ne possède aucun trottoir.

Une habitante fait remarquer que cela fait 12 ans qu'elle fait remonter cette demande et que rien de concret n'a suivi. Il est à noter également que les habitants ont mal ressenti le terme de « nantis » employé dans le quotidien local lors d'un article de l'été 2009.

Cependant, Gérald DESPONT relève une nuance avec la circulation de la route départementale où la circulation est plus dense.

d) *Rue de Belle-Rive :*

Les habitants rappellent que des fourreaux sont toujours présents dans cette rue. Ils demandent à ce qu'une mesure soit vite adoptée pour l'embellissement si les aménagements doivent durer plus longtemps.

e) *Chemin du Chanoine-Angelvin*

Les habitants demandent si une réflexion est menée pour le chemin du Chanoine-Angelvin, sur la descente pour prendre la Rue de Rosière. Ils font remarquer que le miroir installé est déjà cassé.

Le chemin de Rosière est limité à 90 Km/h. Aucun panneau d'entrée de ville n'est installé. Francis POUSTHOMIS rappelle qu'il s'agit d'une zone de promenade. Il est selon lui possible de limiter fortement ce secteur.

Comment éviter que les gens roulent trop vite ? Le danger vient des voitures qui descendent.

Un habitant rappelle qu'un plan de circulation du quartier était en étude, il est donc demandé de reprendre à nouveau sur cette étude.

Fin de la séance : 22 h 45